## La « concertation » :

### UN OUTIL POUR FAIRE ADOPTER LA LOI D'AUTONOMIE ET POUR LA FAIRE APPLIQUER

Le 31 mars 2006, lors de l'allocution qu'il prononce pour annoncer la publication de la loi sur le CPE, Chirac indique aussi sa volonté d'ouvrir un *"grand débat national sur les liens entre l'Université et l'emploi, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes"*. Et de préciser : *"En République, quand il s'agit de l'intérêt national, il ne saurait y avoir ni vainqueur ni vaincu. Nous devons maintenant nous rassembler"*, a-t-il dit. Ainsi, Chirac faisait-il clairement le lien entre la « réforme » de l'Université nécessaire à la bourgeoisie et la dislocation du CDI et du statut de la Fonction publique.

Le 13 avril 2006, deux jours après la capitulation de Chirac sur le CPE, de Robien et Goulard publiaient la lettre de mission mettant en place la Commission Hetzel : *« Cette commission aura pour mission d'organiser un grand débat et d'en publier la synthèse (…) les thèmes suivants feront l'objet d'un examen particulier : l'orientation et la formation professionnelle ; la professionnalisation des études dans le cadre du cursus « Licence Master Doctorat » ; l'apprentissage et le développement de l'alternance ».* Ainsi, Chirac protégé par le refus des dirigeants syndicaux de reprendre à leur compte les mots d'ordre lancés par les étudiants (*«Grève générale ! À bas le CPE ! À bas le gouvernement!»*), la commission Hetzel était mise en place : tous les syndicats acceptaient d'y participer ; l'Unef était « auditionnée » la première, le 10 mai. Le Rapport Hetzel officiellement remis le 24 octobre 2006 donne l'axe des exigences de la bourgeoisie (voir l'article de Révoltes n°11, « Les travaux de la commission Hetzel préparent une offensive majeure contre les droits des étudiants et l'université publique »). Ce texte est le socle du programme de Sarkozy et de l'UMP lors des élections de 2007.

**2006 : du programme du candidat Sarkozy …**

Ainsi, Sarkozy peut-il, très tôt annoncer son programme de « réforme » de l'université. Le jeudi 5 octobre 2006, l'Express publiait un article rapportant les propos de Sarkozy lors de la convention de l'UMP sur la recherche et l'université :

*« Le président de l'UMP fait du dossier de l'enseignement supérieur une "priorité absolue" de son projet pour 2007: autonomie des universités, refonte de la recherche... »* (…)

*« Il a plaidé pour la fin d'un système qui "conduit 45% des étudiants à l'échec" et souhaité que le prochain gouvernement se fixe comme objectif de "donner à chaque jeune une formation supérieure conduisant à un emploi". Pour ce faire, "il faut renforcer les exigences de l'enseignement scolaire", créer un "service public de l'orientation [...] mieux connecté avec le monde du travail", augmenter les capacités d'accueil de l'enseignement supérieur mais, en même temps, réduire progressivement le financement des filières "sans débouchés", a souligné Nicolas Sarkozy.(…)*

*"Que des étudiants veuillent persister dans ces filières, c'est après tout leur droit. Mais ce n'est pas le rôle de la collectivité de le financer", a ajouté le président de l'UMP, suggérant que les universités pourraient, de leur côté, "imposer en fin de premier semestre une réorientation aux étudiants dont les résultats seraient insuffisants".*

*Il propose de créer par la loi "un statut d'autonomie réelle" pour les universités qui le souhaitent, avec liberté de créer ou supprimer des postes, de choisir enseignants et chercheurs, de les rémunérer comme elles veulent, de choisir programmes et politique de recherche, de gérer seules des unités de recherche, de fusionner avec d'autres organismes, etc… »*

*Parmi d'autres mesures, il propose la création pour chaque français d'un "compte-épargne" crédité d'une vingtaine d'années de formation "rechargeable" et un "effort massif d'amélioration de la vie étudiante", dont la gestion serait confié aux régions.*

*Quant à la recherche, le même article rapportait la volonté de Sarkozy de faire appel à « des financements privés » ; et cela implique la « transformation des grands organismes de recherche en "agences" chargées de financer des projets en fonction des priorités nationales » (…) la « réforme de l'emploi scientifique public* ».

Les projets de Sarkozy étaient donc clairement annoncés : universités autonomes recrutant leur personnel, sélectionnant leurs étudiants (« orientation active ») ; fin du droit aux études gratuites selon le

choix de l'étudiant (sous couvert de « compte épargne rechargeable ») ; dislocation du cadre national des œuvres universitaires ; mise en cause des statuts de fonctionnaire des enseignants chercheurs et des chercheurs ; soumission des universités et de la recherche aux besoins immédiats du patronat !

**…au « dialogue social »**

Le 16 mai 2007, Libération publiait un article signé par Bruno Julliard :

*« Pour la première fois dans une élection présidentielle, le chef de l'Etat n'a pas été élu avec les voix de la jeunesse (…) Nicolas Sarkozy ne recueille que 42 % des suffrages des moins de 25 ans. (…). La réforme de l'Université et l'amélioration des conditions de réussite des étudiants devront évidemment être une première réponse à ces attentes. »*

Et de conclure :

*« Nicolas Sarkozy s'est présenté ces derniers mois comme le candidat de la rupture et du changement. Quitte à passer en force : il s'est ainsi engagé à transformer radicalement l'Université par une loi avant l'été. Notre Université a sans conteste besoin d'être réformée. Les acteurs de l'Université, dont l'Unef, sont prêts à s'engager dans cette voie. Deux écueils obéreront cependant toute chance de réforme. Le premier est la tentation de liquider, par une réforme libérale et dogmatique, le service public d'enseignement supérieur. Le second est le refus du dialogue et de la concertation, impossibles avec un tel calendrier. »*

Au lendemain de la victoire de Sarkozy, comment Bruno Julliard peut-il constater que la masse des jeunes n'a pas voté Sarkozy et en même temps, demander à Sarkozy de faire une politique conforme aux intérêts de la jeunesse ? Une « bonne réforme » de l'université ? Une « bonne autonomie » ? Et ce, alors même que la Conférence des Présidents d'Université (CPU) publiait un document préparatoire à la réforme d'autonomie prévoyant des filières sélectives, le paiement des études, etc…

Le 1er juin, le tract Révoltes se concluait ainsi :

*« Mais les étudiants n'ont pas demandé de réforme à ce gouvernement ! Et le syndicat étudiant n'est pas fait pour aider le gouvernement de Sarkozy, ni pour lui présenter des « contre-projets » qui vont dans le même sens* ***! »***(…)

*«Sarkozy et Fillon redoutent les mobilisations de la jeunesse et des enseignants. Ils multiplient donc les rencontres avec les dirigeants syndicaux pour les associer à leurs projets…Déjà, Bruno Julliard, président de l'Unef demande lui aussi une «réforme de l'université»…À l'inverse, la position de l'Unef doit être: Non à l'autonomie de l'université ! Non aux réformes de Sarkozy ! Le rôle de l'Unef n'est pas de dialoguer avec Sarkozy. Le rôle de l'Unef (comme des syndicats enseignants) est de dire clairement:*

*Retrait du projet de loi d'autonomie des universités ! De s'adresser aux confédérations syndicales, aux partis politiques qui disent combattre Sarkozy (PS, PCF, LO, LCR..) pour, dans l'unité, exiger:*

***Retrait ! Ce projet n'est pas négociable : boycott des trois groupes de travail organisés par le ministère ! »***

**22 juin : motion de la direction de l'Unef au CNESER**

Durant le mois de juin, le gouvernement multiplie les réunions de « concertations ». Le Syndicat de l'Administration et de l'intendance (S et I /UNSA) explique dans son bulletin :

*« Le 31 mai dernier, Mme Valérie Pécresse a réuni l'ensemble des représentants des acteurs de la communauté universitaire pour les associer à la future loi sur les universités voulue par le président de la république.*

*La Ministre de l'Enseignement Supérieur a mis en place 3 groupes de travail afin de faire des propositions sur ce grand chantier de l'université du XXI ème siècle.*

*Le ministère n'avait pas de texte pré écrit nous ont dit le directeur de cabinet de la ministre et ses adjoints chargés d'animer ces 3 groupes ; la preuve nous avons travaillé deux semaines sans projet mais nous avons tenu à y participer malgré tout. »*

Ces trois groupes de travail sur la *« gouvernance des universités »,* le *« périmètre de l'autonomie »,* les *« modalités de déploiement »* étaient composés des représentants des étudiants, des syndicats d'enseignants-chercheurs, de personnels administratifs et des présidents d'universités. Ils se sont réuréunis trois fois avant de rendre un rapport. Ainsi, il y a eu 40 heures de débats jusqu'au 19 juin ; tous les syndicats ont participé. Sur son site, le Sgen-CFDT explique:

*«La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et son cabinet déploient une intense activité. Ainsi, ils ont démarré le débat sur le chantier « Les conditions de vie étudiante », et ont entamé une concertation avec les organisations syndicales sur la future loi sur l'autonomie. Cette concertation a lieu suivant 3 groupes de travail qui se réunissent 3 fois pendant le mois de juin. 6 réunions ont déjà eu lieu avant le 15 juin. Toutes les organisations étudiantes et la plupart des organisations de personnels, ainsi que la CPU et la CEDEFI sont représentées dans les groupes de travail (…) petit à petit, un certain nombre de points se dégagent »* (Campus n°527 du 18 juin 2007)

Pour sa part, la direction de l'Unef a proposé « 5 piliers », dont entre autres, un sur la « gouvernance » :

*« L'autonomie existe déjà (…) mais elle est aujourd'hui mal utilisée » ; l'Unef propose de « renforcer la direction des universités (…) Faire exister les universités, réduire le poids des UFR .*[Unité de Formation et de Recherche] *La loi de 1969 comme celle de 1984 n'ont pas atteint leur objectif de suppression des corporatismes : les anciennes facultés ont été remplacées par des UFR, et les universités n'ont bien souvent que peu d'existence et d'identité, les conseils centraux servant en général de chambres d'enregistrements de décisions prises dans les conseils d'UFR. Ainsi par exemple, rares sont les présidents d'universités qui ont la marge de manœuvre politique de procéder à des redéploiements d'emplois vacants. »* (sic)

Et, le 19 juin, le gouvernement remet son projet de texte.

Le 21 juin, à la veille de la réunion du CNESER qui doit se tenir le lendemain, B Julliard écrit une lettre à Nicolas Sarkozy pour lui demander d'amender le texte !

Le compte-rendu suivant du Cneser est fait par l'Unsa :

*« La décision idéologique a été prise: il faut "sortir" les fonctionnaires des universités et les remplacer par des contractuels licenciables à volonté. Nous avons un excellent laboratoire d'essais que nous connaissons tous : la Poste où il n' y a plus de recrutement de fonctionnaires mais seulement des contractuels. »*

*Le 22 juin à 23h, après 8 heures de débat, le CNESER vote contre le projet de loi.*

*L'UNSA mais aussi l'UNEF en ne pratiquant pas la politique de la chaise vide, comme certains, ont montré à l'opinion publique que la communauté universitaire était contre ce texte "inacceptable en l'état".* (Bulletin du syndicat Administration et Intendance UNSA n°4, juin 2007)

À l'inverse des affirmations de l'UNSA, la participation des dirigeants syndicaux à la « concertation », faisait le jeu du gouvernement. En effet, non seulement les représentants de l'Unef sont présents, mais Bruno Julliard en personne (lequel n'est pas officiellement membre du Cneser!) y participe ; ils présentent une motion :

*« Le CNESER plénier, réuni le 22 juin pour délibérer sur le projet de loi « portant organisation de la nouvelle université », tient à protester vigoureusement contre le calendrier de discussion de la réforme. (…) Alors que l'ensemble des acteurs souhaitaient engager des discussions pour renforcer les missions et améliorer la situation des universités, le gouvernement, en passant outre l'avis de la communauté universitaire s'engage dans la continuité du gouvernement précédent. La construction de réponses au besoin de la société et aux exigences portée par la communauté universitaire nécessite l'abandon de ce texte et l'élaboration d'un tout autre texte, élaboré selon une tout autre méthode ».*

La motion est adoptée par le Cneser. Le Snesup (comme l'Unef) crie alors victoire :

*« Face à la loi « autonomie renforcée », un dispositif unitaire et un texte élaboré à l'initiative du SNESUP, du SNASUB et de l'UNEF au cours de l'Intersyndicale du Supérieur du 21 juin, ont permis d'infliger un premier échec au gouvernement vendredi dernier »!*

*« Après l'adoption de cette motion (Pour : 33 – Contre 15 – Abstentions : 5 – NPPV : 2), les 8 élus SNESUP et Gérard Aschiéri (FSU) ont quitté le CNESER. Ce rejet majoritaire clair du texte de loi comme l'absence de toute ouverture de la Ministre Valérie Pécresse devant les critiques formulées, ont conduit d'autres organisations à suspendre leur participation. Au final, le texte du gouvernement a été repoussé par le CNESER. »*

*C'est en portant avec détermination l'exigence du retrait du projet de loi que le SNESUP se rendra à l'Elysée mardi 28 juin.*

*Le SNESUP invite tous les universitaires, les étudiants, les démocrates, à prolonger la dynamique unitaire actuelle. En premier lieu, dans et autour des universités, doivent se multiplier des initiatives de*

*réunions ouvertes faisant connaître les néfastes projets du ministère et enrichissant les propositions syndicales (voir supplément à notre mensuel Le SNESUP n° 555). Elles sont à même de définir les formes d'action rassembleuses appropriées.*

*Les « Assises du Supérieur et de la Recherche » s'inscrivent dans cette perspective pluraliste unitaire.*

*Soyons nombreux à Paris le 2 juillet. »* (Snesup Lettre flash n°41 du 25 juin 2007)

**26 juin Sarkozy « reprend la main »**

Bruno Julliard demande « d'autres négociations ». Le 25 juin, Sarkozy reçoit le bureau de la conférence des présidents d'universités (CPU), puis il annonce le report d'une semaine de l'examen du texte en conseil des ministres… Alors qu'ils vont être reçus par Sarkozy, la FSU, le Snesup se félicitent du report d'une semaine. Le syndicat enseignant Unsa commente :

*« Certes ce report montre que des lignes ont bougé mais ne nous leurrons pas, la volonté reste intacte et comme nous l'avait dit Madame Pécresse "relisez les discours de Nicolas Sarkozy sur les universités pendant la campagne présidentielle".*

Dans Libération du 26 juin, B Julliard explique :

"*J'attends beaucoup de la réunion à l'Elysée. C'est le rendez-vous de la dernière chance pour éviter une crise grave. L'immense majorité de la communauté universitaire est contre, même la Conférence des présidents d'université [la CPU] émet des critiques. S'il est voté en l'état, le projet de loi provoquera une mobilisation. Si Nicolas Sarkozy diffère le calendrier, s'il s'engage sur les points évoqués plus haut, il y a une chance de l'éviter.*"

Et Sarkozy retient le « conseil » : le 27 juin, Pécresse présente un nouveau projet aux syndicats : l'autonomie n'est plus volontaire mais imposée, la sélection à l'entrée en master est supprimée (mais il faut rappeler qu'elle aura lieu tout au long de la licence), le CA est légèrement élargi !

Libération du 27 juin rapporte: *« Le texte était inacceptable il y a une semaine parce qu'il dénaturait le modèle universitaire français : aujourd'hui, avec les amendements, nous sauvons l'essentiel », a estimé Bruno Julliard, président de l'Unef, après deux heures de table ronde ».* Quant au bureau de la CPU, il *« se félicite de la prise en compte des principales propositions qu'il avait pu faire »* !

Le 2 juillet, se tient à la Sorbonne, à l'initiative d'un Comité de pilotage regroupant la CPU, l'Unef, SLR et les organisations syndicales de personnel (SGEN-CFDT, SLR, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNTRS-CGT, UGICT-CGT, UNSA (A&I, SNPTES, Sup'recherche, interpro) une réunion pour des assises. Le texte adopté indique : *« nous avons fait le choix, malgré les différences de point de vue, de lancer les « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » pour permettre de faire émerger des convergences de la communauté universitaire et de la société civile. »* Pas un mot, dans ce texte de condamnation du projet de loi du gouvernement présenté aux dirigeants syndicaux ! Dans un cadre commun avec la CPU, l'Unef et les syndicats de personnels se situent donc sur le terrain de la « réforme » nécessaire…au gouvernement !

Le même jour, un communiqué de l'Unef indique :

*« L'UNEF, réunie en collectif national le 1er juillet 2007, prend acte des profondes modifications qui ont été apportées au projet de loi « portant organisation de la nouvelle université ». Elle considère toutefois que la loi menace les statuts des personnels administratifs et des enseignants chercheurs et remet en cause l'égalité de traitement sur le territoire.*
***L'UNEF appelle ainsi les parlementaires à respecter les engagements du Président de la République auprès des étudiants, et à ne pas modifier la loi quant à la sélection ou aux droits d'inscription**. »* Ainsi, c'est apporter, avant même l'adoption du projet par le conseil des ministres, un clair soutien au socle de la loi « d'autonomie » et… à Sarkozy !

**4 juillet : adoption du projet en conseil des ministres et poursuite de la concertation**

Le 4 juillet, le gouvernement adopte le projet de loi. Le projet est examiné par le Sénat du 11 au 13 juillet

La « concertation » se poursuit : l'UNEF a prévenu qu'elle serait "vigilante" pendant les débats au Parlement**.** Sur le site de l'UNEF, on trouve : 14 « Amendements aux Orientations du Ministère ». Amender la loi de Sarkozy Pécresse, c'est considérer qu'elle peut être améliorer !

Dans ces « amendements », pas un mot sur « l'autonomie ». Or, l'autonomie, c'est la mise en concurrence des Universités ! Et de là découle, « l'orientation »-« sélection », la liquidation des statuts,

etc….Dans ces « amendements », la direction de l'Unef proposait de renforcer la direction des Universités (encore plus de participation aux conseils d'administration). Elle réclamait un « statut d'élu étudiant » : contre la masse des étudiants qui rejettent la « cogestion » des réformes (mise en place du LMD, par exemple…) et de la politique gouvernementale (moins de 5% de participation aux élections), la direction de l'Unef réclame des élus « permanents », et un « vice-président étudiant ». Mais la seule latitude laissée à ces « élus » étudiants ou enseignants c'est de mettre en œuvre la réforme d'autonomie contre les étudiants, contre les enseignants chercheurs !

Pas un mot, dans ces amendements sur la mise en cause des statuts d'enseignants-chercheurs ; sur la soumission de l'enseignement, des cursus universitaires aux besoins du patronat …

Le projet de loi est adopté par le Sénat le 12 juillet après deux jours de discussion !

**23 juillet : l'Unef interpelle les parlementaires et le gouvernement !**

Le projet de loi d'autonomie est examiné par l'Assemblée nationale à partir du 23 juillet. Le même jour sur le site de l'Unef, on peut lire :

*« Alors que les députés s'apprêtent à examiner le projet de loi sur « les libertés et responsabilités de l'université », l'UNEF tient à interpeller solennellement les parlementaires et le gouvernement. En effet, les sénateurs n'ont retenu aucun des amendements proposés par l'UNEF et la communauté universitaire. Pire, le projet de loi, en décalage total avec les aspirations de la communauté universitaire, a encore été aggravé par son passage au Sénat »*

Mais que peut-on attendre des députés UMP aux ordres de Sarkozy ? Et après le vote du 25 juillet par l'Assemblé Nationale, la direction de l'Unef déclare :

*« Les parlementaires ont adopté quelques amendements qui constituent des avancées. Ils sont revenus sur l'amendement inacceptable des sénateurs qui associait les personnalités extérieures à l'élection du Président, et ont rétabli l'élection du Président par les seuls membres élus du conseil d'administration (…) La promesse du Président de la République doit être tenue »* (sic) !

Quelle promesse ? La réalité, c'est que les députés renforcent les pouvoirs du président d'université : il est responsable de la sécurité au sein de l'établissement (…) dispose d'un droit de veto sur le recrutement du personnel et a la possibilité de recruter des contractuels. Les universités peuvent créer des UFR (Unité de Formation et de Recherche) avec l'aval de l'État.

Durant le même temps, se poursuivent les réunions de concertation sur la « vie étudiante » !

**1er août : vote définitif de la loi d'autonomie des universités au Parlement**

Le 31 juillet, la commission paritaire mixte composée de sept députés et sept sénateurs, adopte par 9 voix contre 5, le texte en retenant majoritairement la version de l'Assemblée nationale. Le 1er août, le Parlement adopte le projet de loi réformant l'organisation des universités par 165 voix contre 46. Le 11 août, la loi sur l'autonomie des universités, dite "Loi relative aux libertés et responsabilités des universités" est promulguée au Journal officiel.

Ainsi, c'est avec l'étroite collaboration des dirigeants des organisations étudiante, des dirigeants syndicaux que Sarkozy et le gouvernement ont pu, durant l'été, faire voter la loi d'autonomie. Aujourd'hui, cette « concertation » se poursuit pour la mise en œuvre de la loi : participation des syndicats, de l'Unef aux conseils d'administrations des universités ; participation aux divers organismes mis en place par le gouvernement : sur la vie étudiante ; sur la mise en place des stages et la professionnalisation des études (voir encart)

**Combattre contre l'application de la loi d'autonomie, pour son abrogation, c'est s'organiser pour imposer :**

**Rupture immédiate des « concertations » !**

**Démission immédiate des représentants des organisations étudiantes, de l'Unef des structures de concertation mises ne place par le gouvernement : commission vie étudiante ; « Comité des stages et de la professionnalisation».**

**Démission immédiate des conseils d'université : aucune participation à la mise en œuvre de la loi !**